



Le Foyer Laïque de Saint-Marc



12, rue Docteur Floc'h
29200 BREST
Tél. : 02 98 02 14 80
flsm2@wanadoo.fr
flsm.infini.fr

Petit livret
rouge et vert

à l'attention
des jeunes générations !



Association d'éducation populaire, le FLSM est affilié aux Francas, à la FSGT et à la Ligue de l'Enseignement.



Dis,
c'est quoi
le Foyer ?

Une **ASSOCIATION HUMANISTE**, ouverte à tous, qui se réfère aux valeurs de la laïcité et du mouvement d'éducation populaire.

Depuis plus de 90 ans, une **ACTION BASÉE SUR LE BÉNÉVOLAT**, où chacun met son temps et ses compétences au service des autres, dans un souci d'épanouissement et de progression partagés.

La **LAÏCITÉ ÉRIGÉE EN PRINCIPE DE VIE**. Facteur de cohésion sociale, elle est fondée sur le respect mutuel des personnes, de leurs convictions philosophiques, politiques ou religieuses, et sur le refus des dogmes.

Des **VALEURS** essentielles :

- La **LAÏCITÉ** comme principe de vie,
- L'**ÉDUCATION**, facteur de l'épanouissement de l'individu,
- La **DÉMOCRATIE** comme mode de gouvernance,
- La **SOLIDARITÉ** comme modèle de relation aux autres.



Pratiquant - Bénévole - Militant

Le pratiquant

Un adhérent-cotisant peut pratiquer plusieurs activités. Dans ces cas, il est considéré comme "pratiquant" dans chaque activité, mais ne règle qu'une seule cotisation. Un animateur d'activité qui ne pratique aucune autre activité doit être adhérent mais ne paie pas de cotisation. Par contre s'il pratique une autre activité, il entre dans le cas général de l'adhérent/cotisant.

Le bénévole, c'est :

- Etre un citoyen actif qui donne de son temps pour d'autres personnes et qui trouve l'opportunité de nouer des relations sociales.
- Mettre ses compétences à disposition des autres et y trouver l'occasion de progresser soi-même.
- Etre convaincu qu'un quartier est agréable à vivre par ce que chacun en fait, par la contribution volontaire et désintéressée de ses membres.
- Se donner des temps et des lieux où "changer d'air", où l'on est reconnu pour d'autres qualités et compétences que dans le monde professionnel ou dans la sphère familiale.
- Rechercher son propre épanouissement.

Le militant, c'est :

- S'engager et mettre en pratique l'idée que les relations humaines et sociales ne sont pas faites que de rapports marchands.
- S'engager pour une cause, pour des valeurs. Par exemple :
 - la promotion de l'école de la République,
 - le développement du sport associatif, qui constitue un droit pour toutes et tous,
 - la contribution à la formation d'un citoyen libre et responsable, dans une société de progrès social, ou encore à l'épanouissement de l'enfant,
 - la transformation de la société vers plus de solidarité, d'humanisme,
 - la contribution au développement durable et à la protection de la planète ■

On peut être bénévole et militant.

On peut être salarié et militant.

On peut être bénévole mais pas obligatoirement militant.



Les principes d'adhésion

Au Foyer Laïque de Saint-Marc, on adhère à l'association et non pas à une section ni à une activité.

Adhérer à une association comme la nôtre, c'est, à travers la contribution financière de l'adhésion, marquer son accord avec les valeurs défendues par celle-ci. Cette action permet d'avoir le droit de vote lors de prises de décisions, de participer aux débats. C'est un préalable à toute pratique et un engagement.

L'adhésion

Selon les statuts, toute personne de plus de 16 ans, ayant réglé sa participation financière devient "ADHERENT du FOYER LAÏQUE".

Pour les enfants de moins de 16 ans, c'est l'un des parents qui est considéré comme adhérent, et qui doit en conséquence régler à ce titre son adhésion.

L'adhésion est un préalable à la cotisation.

La cotisation

Toute personne pratiquant une activité doit s'acquitter d'une cotisation.

Celle-ci est fixée en fonction des revenus de la famille, à partir d'une grille de quotients familiaux établie par la Ville de Brest selon des éléments fournis par la Caisse d'Allocations Familiales.

Certaines activités donnent lieu à un ou des paiements complémentaires : les activités du Secteur enfance jeunesse, certaines activités sportives, voyages et sorties.

Certaines activités nécessitent des consommables pris en charge par les participants (voile, art floral, poterie, aquarelle...).

Il est possible d'adhérer au Foyer sans pratiquer d'activité. Dans ce cas, aucune cotisation n'est perçue. ■



Un OBJECTIF FONDAMENTAL :
participer, avec l'individu, à son épanouissement, à la formation d'un citoyen libre et responsable, dans une société de progrès social.

Des PRINCIPES D'ADHÉSION.
A travers une contribution financière, marquer son accord avec les valeurs que défend le Foyer.
Une cotisation unique permet la pratique de toutes les activités du Foyer.
On adhère à l'Association et à ses valeurs, et pas seulement à une activité ou à une section.

Des OBJECTIFS ÉDUCATIFS, pour accepter la spécificité de chaque individu et la reconnaître comme facteur d'enrichissement de tous.
Des OBJECTIFS SOCIAUX ET POLITIQUES, pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et faire avancer les causes auxquelles nous sommes attachées.

Une POLITIQUE, à la fois :

- **SOCIALE,** pour que l'accès aux loisirs ne soit pas freiné par des considérations d'ordre économique ;
- **ÉDUCATIVE,** visant à la prise de conscience par chacun de ses responsabilités de citoyen ;
- **SPORTIVE,** non élitiste et qui, sans rejeter la recherche de la performance, privilégie une pratique soucieuse de solidarité et de respect mutuel.

Aujourd'hui

Le Foyer Laïque de Saint-Marc, au 1^{er} janvier 2020, compte environ 1000 adhérents répartis en quatre grands secteurs d'activités :

- le secteur "enfants et jeunes" avec ses activités périscolaires, en relation directe avec les écoles publiques Jacques Kerhoas et de Kerisbian, et extrascolaires, mais aussi avec ses activités physiques et sportives ;
- un secteur de sports de compétition ;
- un secteur d'activités physiques de détente, de loisirs ou de bien-être ;
- un secteur d'activités culturelles et de loisirs pour adultes.

Géré par un Comité Directeur garant des orientations et composé d'une quinzaine de membres élu(e)s par l'assemblée générale – plus deux membres de droit désignés par la Ville – le Foyer est administré au quotidien par un Bureau de 5 à 6 membres auquel est associé le coordinateur général.

A ces structures permanentes et statutaires s'ajoutent des collectifs ou groupes techniques présidés par un ou une membre du Bureau :

- collectif "enfance- jeunesse" ;
- collectif Sports de compétition et autres activités physiques regroupées sous le terme **MULTISPORTS** comprenant d'une part les trois sections sportives affiliées à des Fédérations Françaises (Basket, Baseball-Softball, Badminton) et celles en lien avec la FSGT (Tennis, Natation, Tennis de table, Basket, Voile, Badminton, Baseball-softball, Foot en salle, Gymnastique d'entretien, Yoga/relaxation, Marche aquatique et nordique, Zumba et Jumping fitness) ;
- collectif activités artistiques, culturelles et de loisirs y compris les activités ponctuelles (voyages, sorties diverses, expositions, etc.) ;
- groupe des activités "numériques".

Créé plus récemment, un groupe de coordination, composé des élus du CD, de bénévoles et de salariés, se réunit deux fois par an. Son principal objectif est de faire une évaluation générale des actions, d'harmoniser les relations, d'échanger sur nos valeurs mais aussi d'envisager des évolutions. Il permet aussi de faire une « passerelle » entre les bénévoles et les salariés. Ce lien est indispensable. En effet, depuis une trentaine d'années, le Foyer ayant fait le choix de la proximité avec les écoles publiques du quartier par le développement des activités périscolaires, les salariés sont de plus en plus nombreux et, compte tenu de la durée du temps de travail limitée à quelques heures par semaines dans certains cas, ils se renouvellent très régulièrement. Ces salariés à temps plein, à temps partiel (choisi ou subi) ou encore occasionnels, voire en "contrat d'engagés éducatifs", sont dirigés par Loïc Douart, coordinateur général (les autres patronages laïques ont dénommé ce poste "directeur technique"). Gwenn Auffret-Autret est chargée de la coordination du secteur enfance-jeunesse.

La Société des Patronages Laïques Municipaux de la Ville de Brest,

regroupement des huit Patronages et Foyer laïques a pour vocation de fédérer les actions des huit associations, d'être l'interlocuteur des collectivités locales, d'être une instance de recherche et de promotion des associations. C'est un interlocuteur de poids auprès de la collectivité Ville de Brest.

Les partenaires de raison

La Ville de Brest

est l'interlocutrice principale du Foyer. Une première convention est signée en 1980 définissant les droits et les devoirs des deux partenaires :

- **Les droits** : le Foyer dispose de locaux entretenus par la collectivité, il définit sa politique et ses projets, il bénéficie d'une subvention de fonctionnement correspondant aux activités et aux projets développés.
- **Les devoirs** : le Comité Directeur accueille deux élus membres de droit qui contrôlent la gestion. Le Foyer élabore ses programmes, les conduit et les évalue. Il en rend compte y compris financièrement à son partenaire. Le Foyer s'assure du bon et plein emploi des moyens à sa disposition.

En 1982, avec la mise à disposition des locaux périscolaires de l'école de Kerisbian, cette convention est complétée par un second document qui confie la gestion des locaux annexes (salle audio-visuelle, restaurant...) et la gestion d'un centre de loisirs post et périscolaire, et également engage la Ville pour ce qui est des moyens (financiers, humains, matériels) afférents.

Ces dispositions, malgré les nombreuses vicissitudes des années 1983 à 1989, perdurent et sont étendues à l'école Jacques Kerhoas en 1995.

La Caisse d'Allocation Familiale.

Accueillant tous les enfants d'allocataires et pratiquant une politique de tarifs différenciés, le Foyer perçoit des "prestations de service". Contrairement à d'autres associations locales et malgré une politique sociale très volontariste, le Foyer n'a aucun autre lien avec cette institution et nous le regrettons.

L'Etat et les autres Collectivités.

Contrairement aux années 80 ou 90, nous n'avons quasiment plus aucun lien ni avec l'Etat (parfois avec le Fonds National de Développement du Sport) ni avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

D'autres liens nous lient ponctuellement à l'Etat ou au Conseil Départemental pour le suivi de la réglementation des accueils de loisirs, l'accueil de stagiaires ou des initiatives visant à encourager des actions en relation avec l'école. ■



Partenaire d'utilité publique

Avec la multiplication des activités, avec le développement de relations conventionnelles entre le Foyer et les collectivités et institutions, le Foyer est devenu un partenaire social à part entière, gérant avec rigueur et efficacité des secteurs d'activités dont on lui a délégué la responsabilité.

Regroupement d'habitants du quartier unis par un même idéal à défendre, il reste par nature comme les autres associations, un contre-pouvoir.

Gestionnaire d'une mission d'intérêt public, il est aussi devenu un partenaire dont l'utilité sociale est reconnue. ■

Le Foyer gère un budget d'environ 650 k€ nécessaire à son fonctionnement, assuré par un subventionnement de 340 k€ environ, presque exclusivement de la Ville de Brest et qui concerne essentiellement les activités enfance, et également par les prestations de service de la CAF (uniquement pour les activités enfance à hauteur d'environ 90 k€).

En plus des bâtiments de la rue Docteur Floch, où le Foyer est installé depuis 1976, les installations suivantes sont gérées par convention avec la ville :

- le gymnase de Kerisbian, hors temps scolaire ;
- les espaces extérieurs hormis ceux de l'école de Kerisbian ;
- certains locaux du Groupe scolaire de Kerisbian (restaurant d'enfants, locaux périscolaires, salle audio-visuelle) ;
- la halte d'accueil à l'école Jacques Kerhoas ;
- le local HLM de la rue Henri de Régnier. ■

Nos partenaires et interlocuteurs

Les partenaires de cœur

Promouvant les mêmes idées que les nôtres, défendant les mêmes projets, nous aidant par leur « capital matière grise et leur richesse », il s'agit principalement de nos fédérations affinitaires et de la Société des Patronages Laïques Municipaux.

La Ligue de l'Enseignement (ex-Fédération des Œuvres Laïques du Finistère)

regroupe les associations laïques d'éducation populaire dont l'action se situe principalement en complément de l'école publique. Cofondateur en 1930 de la Fédération du Finistère, le Foyer y fédère toutes ses activités autres que sportives et liées à l'enfant.

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail,

Fédération sportive promouvant le sport populaire, fédère notre secteur sportif. Avec elle, nous défendons une conception du sport associatif pour tous (en opposition avec les pratiques marchandes, hélas de plus en plus nombreuses) au service de l'épanouissement de l'individu, de son éducation physique, morale et sociale, où l'argent soit un moyen nécessaire et non pas la finalité d'un système.

Les Francas

qui ont largement participé au développement de nos activités enfance depuis 1980, militent pour que soit reconnue une place de l'enfant dans la cité et l'enfant-citoyen eu égard à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989.

L'histoire

Le Patronage Laïque avant 1940

Déjà au lendemain du premier conflit mondial, une municipalité socialiste conduite par Jules Collière crée une cantine scolaire dans l'école publique de la commune de Saint-Marc. Il s'agissait aussi de rivaliser avec les tenants de l'église catholique qui n'acceptaient pas la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. L'objectif était de créer les structures nécessaires à l'exercice d'activités culturelles au service des habitants de la commune et des élèves fréquentant l'école laïque.

En 1926, le Patronage laïque de Saint-Marc est créé. Un seul patronage laïque existe à Brest et dans ses communes périphériques, celui de Recouvrance. La commune de Saint-Marc compte 4200 habitants et deux patronages catholiques (garçons et filles). Le but du PL de Saint-Marc : soutenir et défendre l'école laïque, celle de la République, développer l'éducation physique et militaire, apporter des secours aux familles nécessiteuses, organiser des représentations théâtrales, développer une bibliothèque populaire.

1926, c'est aussi l'année de l'achat d'un terrain pour l'édification du Patro par souscription (au 155 rue de Verdun, là où se trouvait la résidence de personnes âgées).

Le Patronage Laïque de Saint-Marc est cofondateur de la Fédération des Œuvres Laïques du Finistère en 1930.

Le Patro promeut les idées d'éducation populaire telles que la solidarité, la défense de la laïcité mais également le pacifisme. De nombreuses activités physiques et culturelles sont créées dont une salle de cinéma – Les Familles – et une garderie pour enfants.



Le Foyer entre 1945 et 1976

Après une mise en sommeil pendant la seconde guerre mondiale, le Patro devient le Foyer Laique suite à une fusion avec l'amicale des amis et anciens élèves des écoles laïques de Saint-Marc, et reprend progressivement sous cette nouvelle appellation, ses activités et son développement.

En 1947, le FL adhère à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT).

De 1945 à 1962, c'est la période de coopération étroite avec l'école (soutiens matériels en fournitures scolaires, distribution de friandises à Noël, fêtes des écoles, etc.). C'est aussi une période où le Foyer prend position sur de nombreux problèmes sociaux locaux et nationaux (contre le comblement de la grève de Saint-Marc, contre la loi Debré de l'enseignement, contre la guerre d'Indochine et pour la Paix en Algérie).

Les activités sont nombreuses et évoluent : basket, tennis de table, marche, boxe, volley-ball, musique clique, théâtre, cinéma, garderie de vacances, participation aux carnivals du quartier et de la ville, à la fête de la Jeunesse des écoles laïques de Brest...

La période de 1962 à 1976 voit de grandes transformations, tant au niveau des activités et de leurs conceptions, qu'à celui du fonctionnement.

C'est l'époque :

- de la disparition du cinéma "Les Familles" mais aussi du ciné-jeudi, de la section théâtrale, de la coopération très étroite avec l'école ;
- de la création du « Club des Jeunes », du « Sport jeudi », d'activités nouvelles, des centres de vacances d'été ;
- de la lutte pour l'obtention de moyens nouveaux au service des habitants du quartier, dont la réalisation du terrain de sports de la rue de Tunisie, du lycée et complexe sportif de Saint-Marc (aujourd'hui respectivement Iroise et Jean Guéguéniat) ;
- de la réalisation du gymnase et de la construction du Foyer à Kerisbian.
- de l'adhésion du Foyer en 1972 à la Fédération des Francs et Franches Camarades (aujourd'hui Francas) ;
- de la transformation des garderies d'été en Centre de Loisirs Sans hébergement (la Ville prend en charge une partie des frais de fonctionnement, la formation et les salaires des animateurs) ;
- de la programmation des reconstructions des Patronages et Foyer Laiques : depuis 1945, les sept patronages laïques sont installés dans des locaux inadaptés et parfois insalubres, excepté le PL Recouvrance (1950), le PL Sanquer (1965), et le PL Lambé (1970). Après de nombreuses actions et démarches, M. Georges Lombard, maire de Brest, décide de lancer un programme de reconstruction des patronages laïques municipaux. La liste et l'ordre de construction seront établis par la Société des Patronages laïques municipaux de la ville de Brest. Ils seront construits par les municipalités Bérest, Le Blé et Maille. Les inaugurations de locaux se succèdent : PL des Quatre-Moulins (aujourd'hui PL Le Gouill) en 1974, FL de St-Marc en 1976, PL Guérin en 1978, PL Bergot en 1980, PL Pilier Rouge et salle polyvalente du PL Sanquer en 1982, agrandissement du FL de St Marc en 1983. Les projets de reconstruction du PL Sanquer et du PL Lambé sont élaborés en 1982, les financements sont en place, mais ils ne seront pas réalisés. Le PL Lambé dans sa nouvelle confi

forcement de la liaison entre tous les acteurs du Foyer auprès de ces publics, la liberté pour ceux-ci de gérer leur emploi du temps et l'enrichissement des propositions d'activités.

La réforme des rythmes scolaires et les temps d'activités périscolaires :

Lors de la mise en œuvre de la loi de refondation du système éducatif en 2013, le Foyer avait milité pour que les acteurs associatifs prennent toute leur place dans cette réforme qui ne concernait pas uniquement une énième réforme du système scolaire, mais qui prenait en compte l'éducation au sens large du terme. Depuis 50 ans, les travaux des chrono-biologistes convergent sur l'essentiel en la matière et nous savons les rythmes les plus propices aux apprentissages. Ces spécialistes et l'Académie de médecine préconisent ainsi que « dans l'intérêt de l'enfant, il faut alléger la journée et adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages » et qu'il convient de « refuser la semaine de 4 jours ». En 2008 le gouvernement imposait à tous, le passage à la semaine de 4 jours. En 2017, un nouveau changement ouvrait des possibilités à quatre jours ou quatre jours et demi, mais avec des limites dans la durée quotidienne qui imposent, si les communes souhaitent rester à 4,5 jours, des temps d'activités périscolaires de courtes durées (environ 45 minutes).

La ville de Brest ne souhaitant pas consulter les conseils d'écoles (le risque étant jugé trop important de voir les équipes éducatives se prononcer pour les 4 jours), le temps scolaire est maintenu à quatre jours et demi.

Les associations d'Education Populaire complémentaires de l'Ecole Publique, comme le Foyer, se félicitent de cette décision et approuvent le principe du maintien de cinq matinées de classe par semaine mais souhaitent le système dit « journée courte / journée longue ».

Par cette prise de position, le Foyer Laique œuvre pour que l'école de la République soit celle de tous. Une école qui tient compte des rythmes les mieux adaptés aux enfants, une école qui allège la journée scolaire. Il entend également œuvrer pour une complémentarité de tous les temps éducatifs, qu'ils soient scolaires, périscolaires, extrascolaires et familiaux. ■

Je suis Charlie

Au lendemain des tragiques événements du début 2015, le Foyer prenait position et écrivait :

« Après ces derniers jours que nous venons de vivre, d'une douleur extrême, d'une particulière intensité émotive, le Bureau du Foyer invite tous ses adhérents à participer nombreux au rassemblement républicain prévu ce dimanche 11 janvier Place de la Liberté.

Attachés à nos valeurs républicaine, à nos idéaux de laïcité, sans exception, nous devons rejeter l'intolérance et soutenir tous ceux qui ont souffert, toutes les familles meurtries, tous les services de sécurité qui sont en danger. Il faut nous unir contre la barbarie. »



Les valeurs réaffirmées en matière de pratiques sportives

Association d'éducation populaire, le Foyer n'a pas vocation à former l'élite sportive, même s'il se doit d'aider chacun à élever son niveau physique. Les pratiques sportives et les états d'esprits évoluent, mais le Foyer ne saurait admettre d'être réduit au rôle de pourvoyeur de jeunes vedettes, pour permettre à quelques-uns de s'accaparer les pratiques, en ignorant l'éthique humaniste dont le sport est traditionnellement porteur.

Le Foyer affirme donc sa volonté de promouvoir une pratique différente, développant les valeurs de solidarité, de convivialité et de respect de l'autre, sans exclure les résultats sportifs.

C'est l'identité même du Foyer qu'il faut sans cesse rappeler car l'évolution des pratiques peut parfois distendre les liens l'unissant à ses sections sportives.

Les fêtes maritimes brestoises de 1992

En raison de la responsabilité exclusive confiée au journal « Chasse-Marée », entreprise privée dont le Foyer ne souhaite pas faire la promotion et, surtout, comme de nombreuses associations laïques brestoises, il dénonce la célébration d'une messe pendant la manifestation, qui de surcroît doit occuper le tiers du temps de couverture télévisée, un débat naît au Foyer. Face aux enjeux de la fête et à la volonté réelle de participation de plusieurs adhérents, le premier référendum de l'histoire du Foyer est organisé. Il valide à une courte majorité le refus de prêter son concours à ce premier événement des fêtes maritimes de Brest.

La place de l'enfant

En 1991, conjointement avec les ministères de l'Education nationale et de Jeunesse et Sports, avec les collectivités locales et les associations concernées, les Francas mènent une réflexion sur la « place de l'enfant » dans la société. Le Foyer devient site pilote national autour du thème de la « citoyenneté des mineurs au quotidien ». Un chantier expérimental sur le fonctionnement du centre de loisirs se met en place, l'association participant pour cela au dispositif « 100 Chantiers » pour construire « la place de l'enfant ». Il s'agit-là d'un dossier de recherche, dont l'enjeu est d'améliorer la situation des enfants et des jeunes, de permettre une meilleure synergie des actions entreprises sur un territoire donné (le quartier, la commune...) et de mettre en convergence les divers actions et moyens disponibles. Les Francas estiment en effet que « le temps libre est potentiellement un lieu de reproduction et d'accroissement des inégalités si aucune politique publique ne vient le réguler. Comme il existe une politique de la famille, une politique de l'école, il faut créer une réelle politique du temps libre ». Les préoccupations se concentrent sur le renforcement et la facilitation de l'accès à l'existant, la rénovation du centre de loisirs par l'amélioration de ses missions d'accueil, d'orientation et de proposition d'activités, la participation des enfants à la vie sociale et l'élaboration d'un projet local pour l'enfance. Le choix du Foyer se porte plus particulièrement sur la rénovation du CLSH à travers plusieurs pistes de travail : la possibilité d'accueillir davantage d'enfants, sur des durées et des types d'animations différents, le ren

forcement ne sera finalisé qu'en 1992. Le Patronage Laïque de la Cavale Blanche est créé au début des années 1980, il sera reconnu par la ville de Brest en tant que patronage laïque municipal en 1990.

- de l'évolution des subventions pour les charges de structures passant de 500 francs en 1971 à 5000 francs... Elle couvre les charges de conciergerie (seul poste de permanent !), d'eau et d'électricité. Dans la foulée, d'autres associations profiteront de cette évolution.

Le Foyer de 1976 à 1990

Les nouveaux locaux à Kerisbian sont donc inaugurés en mai 1976 par M. Bérest, maire de Brest, le gymnase ayant été achevé quelques mois auparavant. Ces installations voient immédiatement le nombre d'adhérents augmenter, passant de 600 à 900 en moins de deux ans.

Animateurs et centre de loisirs :

L'idée de la mise en place d'un animateur permanent mûrissait depuis quelques années. A la suite de discussions avec la municipalité présidée par M. Le Blé, le poste est créé le 1er janvier 1980 et une convention établie entre la ville de Brest et l'Union Régionale de Francas et le Foyer pour la mise à disposition.

Une ère nouvelle se créait, une petite révolution dans le milieu laïque. Elle allait entraîner d'autres changements.

La volonté des dirigeants au début des années 80 est de développer le secteur Enfants/Jeunes. Après plusieurs rencontres Foyer/Francas, un projet de centre de loisirs permanent est élaboré et présenté à la municipalité. Après accord de celle-ci, un contrat est passé entre la Ville, l'Union Régionale des Francas et le Foyer, malgré une vive protestation des syndicats des personnels communaux CFDT et CGT, et une réprobation des élus du Parti Communiste Français. Le contrat porte notamment sur la gestion de l'ancienne « halte-garderie », les CLSH du mercredi et des petites et grandes vacances scolaires. Il porte également sur l'utilisation des locaux autres que scolaires du groupe de Kerisbian.

Pour faire face à ces nouvelles responsabilités, deux animatrices, salariées des Francas, sont mises à la disposition du Foyer pour s'occuper des centres de loisirs sans hébergement. Une convention tripartite gère les relations entre la collectivité, les Francas et le Foyer.

Le CLSH prend également en charge le restaurant scolaire, assurant les animations durant cette pause méridienne.

Les activités commencent à fonctionner dès la rentrée scolaire de septembre 1982 et les effectifs sont immédiatement très importants, à tel point qu'un nouvel animateur est embauché dès janvier 1983.

L'école de Kerisbian et les centres de loisirs sont inaugurés en novembre 1982 par Monsieur Maille, maire de Brest.

Après les élections municipales de mars 1983, les relations entre la Ville et le Foyer se gâtent. L'objet du litige se situe dans le maintien ou la suppression du poste d'animateur nouvellement créé. Les responsables du Foyer ne peuvent



envisager sa suppression en raison de la demande importante qui existe et de la réglementation régissant les centres de loisirs. Pour appuyer sa prise de position, le Foyer organise une campagne de pétitions et des manifestations. Après accord des élus, le poste est maintenu pour un an, et il est convenu qu'une étude sera menée pour vérifier son bien-fondé. Après de nombreuses tractations, un accord honorable pour les deux parties est obtenu en février 85 pour le financement de l'ensemble du projet d'activités et donc du poste d'animateur. Une subvention est versée, couvrant les charges en complément du financement d'état (FONJEP).

La contractualisation des postes des professionnels

Fin 1983, c'est sans discussion que la municipalité prend la décision de « contractualiser » les 32 postes d'animateurs permanents associatifs dont 7 dans les patronages laïques. Malgré une manifestation de 1200 personnes, organisée par les Patros, la municipalité maintient sa position. Seules deux Maisons de jeunes et de la culture continueront le combat et obtiendront plus tard un accord.

Les conventions

En 1977, des négociations débutent en vue d'aboutir à une convention définissant les droits et devoirs de la Ville et des Patros et Foyer laïques. Les discussions aboutiront au vote d'une convention en juillet 1980.

Cette convention porte sur la prise en charge pour les bâtiments de la totalité des frais de consommation d'électricité, d'eau et de chauffage et du gardiennage. Elle prend également en compte les frais de fonctionnement des activités socio-éducatives et culturelles. Les subventions ne seront pas revalorisées au cours de la période 83 à 89.

Le Projet éducatif

En 1988, peu après les commémorations du 60ème anniversaire, les responsables se lancent dans une réflexion portant sur le PROJET du Foyer. Après une longue réflexion, le Foyer se dote pour la première fois d'un « Projet Educatif ». Il comprend un objectif fondamental :

“Participer, avec l'individu, à son épanouissement, à la formation d'un citoyen libre et responsable, dans une société de progrès social”.

Cet objectif fondamental se décline en objectifs éducatifs, sociaux et politiques, eux-mêmes traduits en objectifs généraux et opérationnels, puis en actions. ■

L'histoire plus récente

Les 30 ou 40 dernières années ont été marquées par des transformations profondes. Après l'arrivée du premier animateur salarié en janvier 1980 et la création du centre de loisirs permanent en 1981, mais également avec la validation de son « Projet Educatif » en 1988, les responsables du Foyer poursuivent la réflexion autour de la place de l'enfant dans la société, mettent en œuvre une tarification sociale en fonction des capacités financières des familles, développent d'une politique de conventionnement avec la collectivité locale et ceci au détriment des pratiques sportives de compétition, mais avec un souci constant de développer les activités physiques et sportives de détente, de bien-être. Cette évolution a parfois fragilisé l'implication des militants qui considéraient que l'emprise du secteur enfance et la professionnalisation transformaient l'esprit associatif du Foyer. Dans ce nouvel environnement, le Comité Directeur s'interroge sur la fonction sociale du Foyer qui semble de plus en plus difficile à définir et recentre son action sur le secteur enfance aux dépens du secteur sportif qui tend à acquérir une certaine autonomie et parfois à s'éloigner des valeurs de l'association, qui demeurent pourtant un socle plus essentiel que jamais. Ces nouvelles fonctions, si elles répondent à un réel besoin social, mettent également en cause l'indépendance même du Foyer. En effet, les relations conventionnelles de plus en plus étroites avec la ville et aussi avec la CAF, tendent à établir une relative subordination et à transformer l'association en partenaire d'utilité sociale. Ce choix est parfois clivant et peut susciter un débat vif entre les militants dans les instances de direction. Lors de l'assemblée générale de l'année 2010, le Comité Directeur exprimera la nécessaire défense de cette indépendance.

Quelques éléments importants de prises de positions et d'initiatives plus récentes permettent de mieux appréhender ce qu'est actuellement le Foyer.

La tarification différenciée :

Fidèle à son rôle social, le Foyer tente, à son niveau, de modérer les injustices. Il établit une tarification différenciée en fonction du quotient familial des adhérents. Expérimenté dans le Pré et Post Scolaire au cours du dernier trimestre de la saison 89/90, la fixation des tarifs des adhésions/cotisations en fonction des revenus est étendue à l'ensemble des activités à la rentrée 1992/1993. Cette décision, novatrice sur la place de Brest, répond au souci partagé par le Foyer et la Municipalité d'éviter une sélection par l'argent à l'accès aux activités.

La “vacatarisation” de l'encadrement et le bénévolat :

Ce mot barbare apparaît dans le rapport moral de l'AG de janvier 1992. A l'heure de la satisfaction immédiate des exigences et de l'achat de services, les valeurs de solidarité, de mutualisation des ressources, de convivialité, pèsent désormais peu et le bénévole se raréfie. L'activité de gymnastique féminine illustre bien ces changements : en péril depuis plusieurs années, pour ne pas vouloir céder aux sirènes de l'indemnisation des animatrices, elle souffre aussi de la professionnalisation ou de la « vacatarisation » de l'encadrement.

